Le barrage de la Rivière-des-Prairies

Montréal-Nord

Jean-Paul Guiard

SHGMN

Décembre 2022

Ce document ne se veut pas technique et n'est pas exempt de manques ou d'erreurs.
Il est présenté simplement pour garder « la Mémoire »

Crédits et remerciements :

- **L'histoire provient de différents journaux :** La Patrie, La Presse, le Nouvelliste, Le Devoir, le Bien public, le Canard, La Tribune, Le Canada, le Quartier Latin, Le Progrès, le Journal de Waterloo , la Gazette officielle du Québec plus quelques cartes postales.

- **Autres sources :** Musée numérique du Canada, Bibliothèque Nationale du Québec, Culture et Communications Québec, archives J.P. Guiard.

- Pour les photos, j'ai indiqué les sources lorsque je les connaissais. Un merci tout particulier aux archivistes ainsi qu'au département du patrimoine et à la conseillère en recherches scientifiques d'Hydro -Québec. Immense merci à Mme Élise Desmarais pour la correction orthographique.

- Certains noms de compagnie n'ont pas ou n'ont plus la même orthographe, mais sont écrits comme mentionné dans les journaux.

- Vous remarquerez, sans doute, les différents noms donnés à cette immense et magnifique réalisation. Exemples : La « Coffer Dam », la « Dame », la Grande « Dame », la centrale Rivière-des-Prairies, la Centrale hydroélectrique, le « Barrage Rivière-des-Prairies » etc…

Si vous avez des corrections, des remarques ou des ajouts d'information, merci de m'écrire à :

jp.guiard@videotron.ca

L'histoire avant le barrage

Une rivière tumultueuse

Véritable colonne vertébrale de l'archipel de Montréal, la rivière des Prairies rappelle aux habitants de la métropole, surtout ceux du nord, qu'ils sont de vrais insulaires. Ce cours d'eau décharge tumultueusement les eaux du lac des Deux Montagnes vers le Saint-Laurent.

La rivière est demeurée pendant longtemps une voie de navigation importante, bien que difficile, pour les Premières Nations, les coureurs des bois ou les draveurs. Depuis l'embouchure de la rivière, il faut remonter quatre rapides pour accéder au lac des Deux Montagnes. Ce qui n'est pas sans danger. En 1615, l'un des compagnons malouins de Samuel de Champlain, François des Prairies, puis, en 1625, le récollet Nicolas Viel et son compagnon français au surnom huron « Ahuntsic » se noient dans les rapides. Les noms donnés à la rivière des Prairies, au village Sault-au-Récollet et au quartier Ahuntsic rappellent leur mémoire.

Au tournant du XXe siècle, on songe à construire un canal reliant Montréal à la baie Georgienne, en Ontario! En empruntant l'ancienne voie de la traite des fourrures par la rivière des Outaouais, le canal projeté aurait débouché au lac des Deux Montagnes et ensuite mené à la métropole par le fleuve ou la rivière des Prairies. Mais le potentiel économique de la rivière se révèlera d'une autre façon.

Une centrale controversée

Avant le XXe siècle, la force motrice des rapides permet la construction de moulins à scier le bois et à produire la farine. Dès 1910, des compagnies privées d'hydroélectricité souhaitent utiliser le courant de la rivière pour aménager une centrale. Mais les municipalités et les riverains craignent les effets d'un pareil projet. En plus d'inonder les terres agricoles, la centrale réduira la navigation et accentuera la pollution due aux eaux d'égout alors déversées par plusieurs canalisations dans la rivière des Prairies.

Devant la difficile entente avec les parties concernées, le directeur du service hydraulique de la *Montreal Island Power Co.,* Arthur Amos, choisit « d'ignorer les objections au projet ». Son objectif premier est d'obtenir l'aval du gouvernement provincial. Avec l'appui du ministère des Terres et Forêts, la compagnie fera ensuite face à ses détracteurs et à leurs demandes. Menée dans le plus grand secret, l'opération a aussi pour but d'éviter la montée du prix des terrains qui doivent être expropriés et inondés par la centrale.

Comme les eaux d'égout rejetées dans la rivière des Prairies pourraient devenir stagnantes à cause de la construction d'une centrale, les autorités gouvernementales demandent à la *Montreal Island Power Co.* de consulter les municipalités pour trouver une solution. La construction d'une station d'épuration étant jugée trop dispendieuse, un plan est proposé pour regrouper les sorties des eaux usées dans un collecteur unique, qui se déverserait loin de la centrale.

Texte : Maude Bouchard-Dupont (Journal de Montréal 7 juin 2015) avec la coopération de JP Guiard de la SHGMN

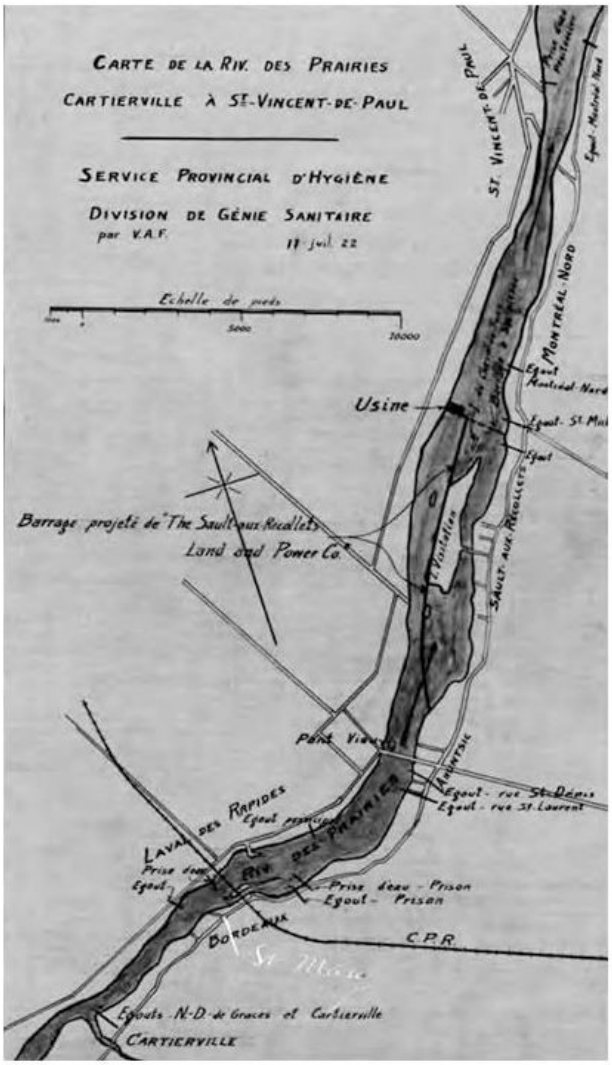

Chantier de construction avec installations, Rivière-des-Prairies

Photographie
Archives d'Hydro-Québec
© Archives d'Hydro-Québec, © Héritage Montréal

Figure 19. Cette carte montre combien cette section de la rivière des Prairies est conçue comme une infrastructure (1922).

Construction de la centrale de la Rivière-des-Prairies en 1928
29 septembre 1928
Photographie
Archives d'Hydro-Québec
© Archives d'Hydro-Québec, © Héritage Montréal

F09_700759_no6_Construction-centrale_sept1928.

Le projet de centrale hydroélectrique

Dès 1918, un projet menace la libre circulation sur la voie navigable de la rivière des Prairies. La « Sault au Récollet Land and Power Co. » veut construire un barrage pour produire de l'énergie électrique. Le maire de Montréal-Nord Albert Brosseau et son conseil expriment leurs doléances au ministre des Travaux publics, Louis-Alexandre Taschereau, concernant la construction d'un barrage qui nuirait à la navigation. Le maire et ses conseillers réclament la protection de l'environnement, tant du point de vue hygiénique que de la beauté de la rivière. Le projet ne sera pas réalisé, du moins à court terme.

28 décembre 1922—Les ingénieurs de la Ville de Montréal étudient depuis quelques semaines le projet d'un barrage sur la Rivière-des-Prairies au Sault-au-Récollet qu'une compagnie a l'intention de construire afin d'établir une usine d'énergie électrique sur la rive nord. Cette Compagnie qui porte le nom de « Back River Power Company », a obtenu des privilèges spéciaux de la législature pour exploiter cette force hydraulique estimée à 45 000 chevaux-vapeur. Le barrage projeté commencera au pied de la rue St-Charles, près du couvent du Sacré-Cœur, pour suivre pratiquement la rive jusqu'à l'église du Sault-au-Récollet, puis de là obliquer vers l'Ile de la Visitation, et traverser la rivière à la tête des rapides. Il aura une longueur de 11 000 pieds, et amènera l'eau à l'usine qui sera érigée du côté nord, à Saint-Vincent-de-Paul.

M. Bray, du quartier Ahuntsic avait invité le comité exécutif à surveiller les intérêts de Montréal. La ville est vivement intéressée au projet car le barrage haussera le niveau de la rivière au dessus des bouches des trois égouts. Si les eaux des égouts ne trouvent plus d'issue par suite de l'élévation du niveau de la rivière, il en résulterait pour la ville de grands inconvénients. Les trois égouts concernés sont relativement petits, L'un débouchant à la rue Péloquin, mesure deux pieds par trois : le deuxième de douze pouces se trouve à la rue St-Charles : le troisième de dix-huit pouces aboutit au ruisseau Provost. M. MacLeod élabore présentement un rapport pour établir ce que la compagnie devra ou pomper les eaux des égouts ou les détourner de leur sortie actuelle. Car la Compagnie n'exercera ses privilèges qu'à la condition de sauvegarder les intérêts de Montréal quant aux égouts, aux travaux et aux immeubles qui pourraient compromettre la construction du barrage.

Le 20 février 1923, l'honorable Honoré Mercier fils, ministre des Terres et Forêts, signe au nom du gouvernement du Québec un bail emphytéotique avec la compagnie « Back River Power », qui obtient ainsi l'autorisation de construire un barrage hydroélectrique. Or, l'article 14 stipule que les droits accordés par les lois fédérales et provinciales concernant la navigation, les pêcheries et le transport de billots doivent êtres respectés par la compagnie. La « Back River Power » est incapable d'entreprendre les travaux.

Juin 1923 - La « Montreal Island Power Co. » obtient l'autorisation d'aller de l'avant avec son projet. Le gouvernement est alors convaincu que la nouvelle centrale amènera un développement industriel dans le secteur. Selon les façons de faire de l'époque, un bail emphytéotique permet à la « Montreal Island Power Co. » d'utiliser le débit de la rivière des Prairies pour une somme annuelle de 6000 dollars pour les 60 années suivantes. Ce qui fera dire au riverain Émile Martineau que « la compagnie s'empare de la rivière » dans une lettre envoyée au directeur du Service hydraulique de la compagnie. Un sentiment de malaise s'installe au sein de la population à la suite de l'annonce de la signature de l'accord entre le gouvernement et la « Montreal Island Power Co. » en 1923. Le projet étant reporté de plusieurs années, les riverains restent dans l'incertitude et peu informés. En 1928, cette inquiétude renaît avec le début des travaux.

25 octobre 1927— Les obligations de la « Montreal Island », première hypothèque, 5½%, trente ans, n'ont pas tardé à prendre le chemin des portefeuilles des grandes institutions et des épargnants bien avisés. On annonçait que les soumissions venaient d'être demandées pour les travaux préliminaires qui seront exécutés cet automne à l'endroit où sera construit le barrage. On prévoit que tous les travaux seront terminés dans les deux ans et que l'usine sera en pleine exploitation.

Le 14 février 1928— Les ingénieurs confirment que leur plan de travail est complété. Les travaux de construction sont commencés depuis le 7 février. Le contrat a été accordé à « Peter Lyall & Son », au prix de huit millions et quelques mille dollars. Il devra être exécuté dans une période de vingt-trois mois. Ces travaux requerront une main d'œuvre d'environ deux mille hommes. Trois cents hommes se sont déjà présentés sur le chantier et tous ceux qui se présenteront dans la semaine seront acceptés. La construction des bâtiments pour abriter tous ces ouvriers est déjà commencée. Présentement les ouvriers traversent à l'ile aux Cèdres à pieds en se servant du pont de glace. Les travaux qui sont effectués au nom de la « Montreal Island Power Company » sont sous la direction de l'ingénieur Hawley. L'évaluation des dommages est faite pour la compagnie par M. Hector Paiement ingénieur bien connu.

Le 6 mars 1928, l'échevin Legault demande que la ville intervienne auprès de la compagnie qui fait le barrage sur la rivière des Prairies pour qu'elle emploie de préférence des gens de Montréal et de Montréal-Nord.

25 juillet 1928. Les journaux titrent : Le génie humain prouve de nouveau sa force dans la construction du gigantesque barrage que construit actuellement la « Montreal Light, Heat & Power Co. » au Sault-au-Récollet.

Actuellement plus de 500 hommes sont employés et l'on se propose d'ici quelques semaines d'augmenter ce nombre de plusieurs centaines d'autres.

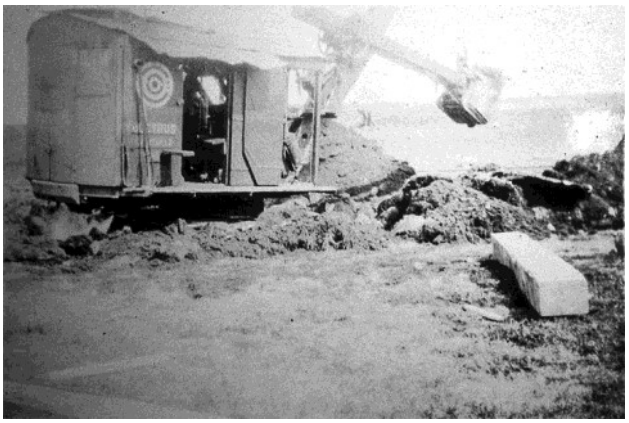

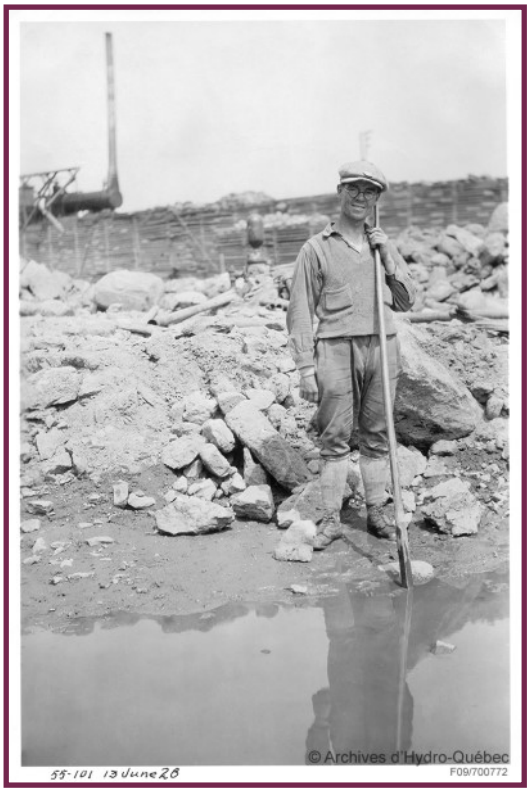

Premières structures de la centrale, Rivière-des-Prairies

Photographie
Archives d'Hydro-Québec
© Archives d'Hydro-Québec, © Héritage Montréal

F09_700772_02_construction_loc10077-258

Du Sault-au-Récollet à la « Coffer Dam » on a construit deux écluses temporaires de 15 à 18 pieds de hauteur et d'environ une douzaine de pieds de largeur. Ces écluses sont à une distance d'environ cinquante pieds l'une de l'autre, sont construites en bois et sont remplies de pierre et de terre. Un scaphandrier y travaille à journée longue pour faire le lambrissage afin de les rendre bien étanches. En après-midi il est remplacé par un autre scaphandrier car il ne peuvent pas travailler trop longtemps, car bien que la pression ne soit pas très forte, l'air comprimé qu'ils respirent ne pourrait leur suffire.

La « Coffer Dam » à déjà près de 500 pieds de construit et quatre pompes géantes activées par une forte bouilloire assèchent le lit de la rivière entre les deux écluses. Il y a également, dans cet espace entre les deux écluses, une grue de 18 tonnes de capacité qui est actuellement occupée à faire le nivellement et enlever tout ce qui pourrait nuire à la base du mur du barrage.

Une fois terminé le barrage aura une largeur, dans le fond de la rivière, de 16 pieds et aura une élévation de 16.5 pieds au dessus du niveau de l'eau et la profondeur sous l'eau variera de 15 pieds au Sault-au-Récollet à 25 pieds près de l'ile de la Visitation et près de 65 pieds près de l'Ile Jésus.

La longueur totale de la « Coffer Dam » sera de 1 100 pieds et les murs de protection de plus de 4 500 pieds. Ces travaux de construction sont sous l'habile direction de « Gorman and Peckham » et le barrage porte le nom de Back River Power Plant.

1er septembre 1928— La construction du barrage est actuellement en pleine activité. D'après les plans soumis et acceptés, l'usine génératrice, qui sera d'environ 700 pieds de long, 100 pieds de large et 70 de haut sera située sur le côté nord de la rivière à deux milles à l'Est du pont Viau. L'installation comprendra dix générateurs d'une capacité individuelle de 12 000 cv qui donneront dans des conditions normales un rendement global de 50 000 cv Les générateurs seront disposés sur toute la longueur de l'édifice, et, suivant l'expression technique, sur des centres de soixante-dix pieds et demi. Le niveau de chute de l'eau variera de dix-huit à vingt-six pieds, ce qui fera varier le rendement.

On est à élever une partie de l'Ile de la Visitation au moyen d'une digue en terre qui s'étend pratiquement jusqu'à son extrémité ouest. De cet endroit l'ile sera reliée à l'Ile de Montréal par un barrage de béton, traversant l'anse formée par le barrage Walker et se terminant en arrière de la belle église du Sault-au-Récollet. Une digue s'étendra aussi le long de la rive de Montréal jusqu'au couvent du Sacré-Cœur et s'arrêtera à la rue St-Charles. Le contrat des travaux a été confié à la « Peter Lyall & Son Construction Co. ». Mais cette dernière a à son tour passé une partie du travail à la « Gorman and Peckham » une autre grosse compagnie de construction. On projette de n'installer que six des dix générateurs pour le moment. Trois de ceux qui seront installés sont construits par la « Dominion Engeneering Works » tandis que les trois autres sont de la « Canadian Allis-Chalmers ». C'est la « Dominion Bridge Company » qui fournira les charpentes d'acier, les vannes, les portes des écluses, les grues etc.. Tandis que l'outillage électrique vient de la « Canadian Général Électric Company ». Enfin c'est la « Power Corporation of Canada » qui est chargé des plans et devis et de la surveillance des travaux. À cette date plus de 800 hommes travaillent sur le chantier et les sous-entrepreneurs possèdent une puissante main-d'œuvre en réserve et un excellent outillage et débuteront sous peu la construction du grand barrage en béton.

20 septembre 1928—La Commission Métropolitaine de Montréal a siégé aujourd'hui sous la présidence de Maurice Gabias. Elle a discuté de certaines questions qui ont trait à la construction d'égouts à Montréal-Nord. Le contrat de la construction de ces égouts a été donné à la compagnie « Cook Construction ». Celle-ci soumet maintenant que depuis que la « Montreal Light, Heat and Power » a commencé son barrage elle ne peut plus construire son égout selon les mêmes plans parce que les eaux de la rivière ont été considérablement élevés. Elle a servi un protêt à la ville de Montréal -Nord et elle en servira un aussi à la « Peter Lyall Construction » qui fait les travaux de la « Montreal Light ».

6 octobre 1928—Les travaux avancent rapidement. On se rappelle que ce barrage doit développer une force de 65 000 chevaux-vapeurs qui sera plus tard portée à 90 000 chevaux-vapeurs. C'est « Nesbitt Thompson & Co. » qui s'est occupé d'assurer le financement.

9 janvier 1929— Le premier jour de son retour au travail, un jeune charpentier de 20 ans fait une chute de 25 pieds et meurt sur le coup.

15 janvier 1929— Le mouvement des glaces de la rivière Ottawa submerge complètement le barrage de la « Montreal Island Power Co » près de l'ile du Cheval-de-Terre. C'est l'interruption immédiate des travaux. Les ouvriers étaient à leur travail dimanche matin, quand tout-à-coup la rivière monta, inondant en peu de temps, machineries, caissons et turbines, paralysant ainsi tous les travaux.

Le mur de soutènement a été construit la même année que la centrale électrique rivière des Prairies, en 1929. Archives/Hydro Québec

3 mai 1929— On annonce que les travaux au barrage de la rivière des Prairies avancent très rapidement et que la production d'électricité commencera fort probablement avant le mois de novembre. On rapporte en même temps que la plupart des détenteurs d'obligations de la « Montreal Island Power » ont profité de leur droit de souscrire des actions de la compagnie à $ 40 l'action. Ces droits ont expiré mercredi dernier.

12 août 1929—La « Montreal Light, Heat & Power » achète des Rév. Sœurs du Bon Pasteur, à Laval-des-Rapides, le vieux monument connu sous le nom de maison de Lorette ou moulin du Crochet, qui sera détruit en relation avec la construction du barrage.

13 août 1929— Un groupe de journalistes invité par la « Montreal Island Power », fait le chemin en autobus depuis Montréal-Nord jusqu'à Saint-Vincent de Paul en passant par le pont Viau, actuellement en état de réparation. Au débarquement on se croirait dans un chantier forestier. Sur les bords tranquilles de la tumultueuse rivière des Prairies ont surgi des campements d'ouvriers, il y a même un café chinois. C'est que toute une population migratoire s'est établie là pour la durée de la construction du barrage. M. H.G. Cochrane, l'un des ingénieurs de l'entreprise était le guide et n'épargna aucun détail technique et M. J.S.H. Wurtele ingénieur en chef de la « Power Corp. » et vice-président de la « Southern Canada Power », a terminé la visite avec eux.

17 août 1929—Un homme est tombé du barrage au moment ou il poussait une brouette de ciment. L'ouvrier qui ne travaillait au barrage que depuis quelques jours n'a pas encore été repêché à minuit.

20 août 1929—Le cadavre d'Yvan Jean, qui s'est noyé la semaine dernière a été repêché ce matin par M. Rosario Fortin à 2 milles en amont de la traverse de Saint-Vincent-de-Paul. Les compagnons de M. Jean, Joseph Dupré et B. Larocque ont expliqué que tous les trois étaient à placer des pièces de bois dans les intersections de la digue. Ils les enfonçaient à l'aide d'un levier qui céda tout à coup précipitant M. Jean de la digue.

4 septembre 1929—La « Montreal Island Power Co » a présenté, ce matin devant l'honorable juge Lane, président de la cour de pratique, six requêtes demandant de faire fixer par la commission des services publics, les indemnités revenant aux propriétaires riverains. La requérante allègue que les terrains requis devront être inondés. Les propriétaires affectés sont les héritiers de J.H. Malouf, Benjamin Béland, Philibert Saint-Pierre, J. Amédée Bonneau, Dame Marie Michaud et Dame Élisabeth Martin.

5 septembre 1929—Un groupe de 175 membres de l'Institut des Ingénieurs du Canada, visitait les chantiers de construction du barrage sur l'invitation des autorités de la « Power Corp. » Tous les représentants de tous les journaux de la région étaient présents.

7 octobre 1929—Adrien Beaudry préside la commission pour neuf nouvelles causes d'expropriation de lit de grève en vue des travaux de barrage par la compagnie « Power Corp. » Les propriétaires intéressés sont : Wilfrid Allaire, Albert Sauriol, Albert Monette, Philibert Saint-Pierre, Émile-René Dansereau, Dame Élisabeth Martin, J. Amédée Bonneau, W. Alphonse Filion et la succession de J.H. Malouf.

8 octobre 1929—Prétendant que les explosions nécessitées par la construction du barrage lui auraient fait perdre 800 tonnes de glace, Eugène Gendron, réclame de la compagnie « Montreal Island Power » la somme de $5,000 de dommages.

5 novembre 1929—Au barrage de la rivière des Prairies, après une période de plus de 20 mois, l'énergie électrique est livrée pour la première fois. Six générateurs emploient 1½ million de gallons d'eau par minute, chacun. La capacité est de 12 000 forces chacun. La centrale longue de 650 pieds relie l'ile aux Cèdres à l'Ile Jésus.. À cet endroit la rivière qui fait une chute de 26 pieds pourra développer 120 000 forces qui seront transmises sur des fils à haute tension jusqu'à Montréal. Pour retenir l'eau il y a, contiguës à la centrale treize énormes portes. Pour arriver à ce résultat il a fallu enlever 112 000 tonnes de terre, 111 000 tonnes de roc venant du fond de la rivière et a nécessité 276 000 tonnes de béton, 1 900 tonnes d'acier et un million de briques pour la construction des murs de l'édifice.

6 novembre 1929—L'honorable juge Édouard Fabre-Surveyer, président de la Cour de pratique, a accordé, hier matin, une requête de la « Montreal Island Power Co. » au sujet de l'expropriation de plusieurs terrains requis pour la construction du barrage. Les propriétaires affectés sont : Ovide Deguire, Arthur Beaudin, François Vernisson, Benjamin Béland, le Dr. Ruben Laurier, Emma Meilleur, Rosa Labelle, Alexandrine Labelle, Rosalba Labelle et Édouard Dagenais. Le juge a ordonné à la commission de procéder sans délai à l'évaluation de ces terrains dont la compagnie pourra prendre immédiatement possession en déposant le double de leur valeur.

25 novembre 1929—Le juge Coderre a accordé ce matin l'injonction d'Albert Monette contre la « Montreal Island Power ». Le requérant se plaint que pendant la cause d'expropriation, la compagnie s'est emparé de sa terre, l'a inondée, a fait couper les érables et autres arbres, tout cela sans aucun titre valable, et sans déposer le montant exigé en pareil cas, au moment de la prise de possession.

1er décembre 1929—Le juge Surveyer a accordé ce matin une requête de la « Peter Lyall Construction Co. » pour autoriser le liquidateur de la compagnie, Georges S. Currie, à payer la somme de $ 29 918,70 à l'un des sous-entrepreneurs, Thomas C. Gormand afin que celui-ci termine les travaux sur le barrage tel que prévu.

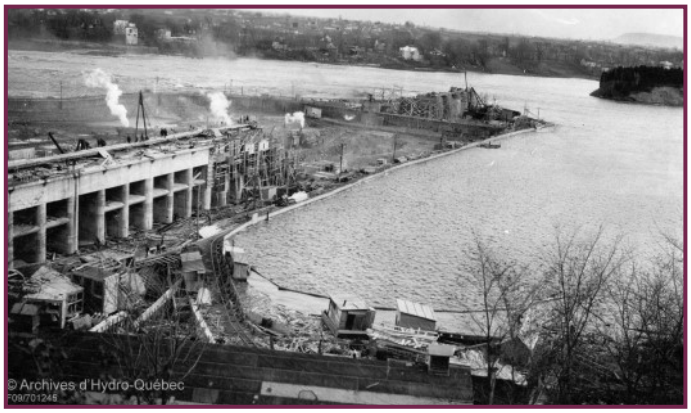

Intérieur de la centrale de la Rivière-des-Prairies
14 septembre 1929
Photographie
Archives d'Hydro-Québec
© Archives d'Hydro-Québec, © Héritage Montréal

28 janvier 1930—Les causes en expropriation des terres bordant, de chaque côté de la rivière ont été jugées devant la commission des services publics présidée par Me Adrien Beaudry.

11 septembre 1930—Georges Bergeron, un jeune homme de 18 ans, de Pont Viau, s'est noyé hier matin dans la rivière des Prairies en travaillant à construire le barrage. Bergeron travaillait en compagnie d'une équipe d'hommes à transporter un morceau de fer, sur un étroit passage, lorsque soudain il perdit son équilibre et tomba à l'eau. Il disparut aussitôt et son corp fut repêché trois heures après et on le transporta à la morgue pour enquête du coroner.

16 février 1931—M. G.P. Hawley, gérant général de la « Montreal Island Power Co. » qui exploite un pouvoir électrique de 90 000 cv au barrage de la rivière des Prairies, a déclaré, que sa compagnie est maintenant affiliée à la « Montreal Light, Heat & Power ». Il mentionne que si la chose devenait nécessaire la production du barrage pourra être porté à 150 000 cv par l'installation de deux nouvelles turbines.

15 mai 1931—La Commission des services publics siège aujourd'hui à Montréal. La Ville de Laval des Rapides se plaint que l'intimée, qui opère dans sa municipalité, deux stations de pompage des égouts rendus nécessaires par suite du barrage de telle façon qu'elle sont une cause de nuisance pour le voisinage depuis des mois et répandent une odeur infecte et rendent les demeures avoisinantes presque inhabitables.

2 août 1931—Depuis que la « Montreal Island » a construit le barrage, la rivière des Prairies qui était difficilement navigable, a complètement changé d'aspect. Ce n'est plus une rivière, à vrai dire, c'est un joli lac, avec une profondeur d'eau qui offre toutes les sécurités aux amateurs de Yachting et ils sont nombreux.

13 mars 1935—Les propriétaires de Laval des Rapides qui ont souffert des dommages à la suite de la construction du barrage n'ont pas encore reçu satisfaction. Me Auguste Boyer et Me Bernand Bissonnette, qui représentent les plaignants, ont protesté contre la lenteur de cette cause.

27 mars 1935— La Commission des services publics, sous la présidence d'Adrien Beaudry a continué à entendre les réclamations des propriétaires dont les terrains ont été inondés à la suite de la construction du barrage en 1929. Plus de 80 propriétaires ont fait des réclamations.

22 novembre 1938—L'évaluation des dommages dans la cause d'Irénée Monette contre la « Montreal Island » a commencée ce matin. M. Monette qui habite en aval du barrage allègue que la compagnie en construisant une digue à faible distance de sa propriété en diagonale sur la rivière, a modifié le cours des eaux et créé un courant qui ronge son terrain faisant déraciner des arbres et perdre de la valeur à sa propriété.

***Terminée en 1930**, la centrale au fil de l'eau est aménagée à la hauteur de l'actuel parc nature de l'île de la Visitation.*

Toutefois, les eaux capricieuses de la rivière des Prairies ne réagissent pas comme l'avaient prévu les ingénieurs de la compagnie. Les résidants doivent composer avec les inondations printanières accrues par la présence de la centrale qui bloque le fort débit de la rivière. Afin de ne pas compromettre la production d'électricité, la compagnie refuse d'ouvrir davantage les vannes d'évacuation lors des périodes de crues comme le voudraient les citoyens. En colère, les riverains inondés poursuivent la Montreal Island Power Co. à de nombreuses reprises, notamment après l'important embâcle du 12 décembre 1932. La situation vécue le long de la rivière des Prairies reflète le climat de tension de l'époque. Les populations locales se montrent de moins en moins tolérantes à l'égard des compagnies privées d'électricité aux pratiques parfois controversées. Ce sont ces tensions, entre autres, qui amènent la création d'Hydro-Québec en 1944.

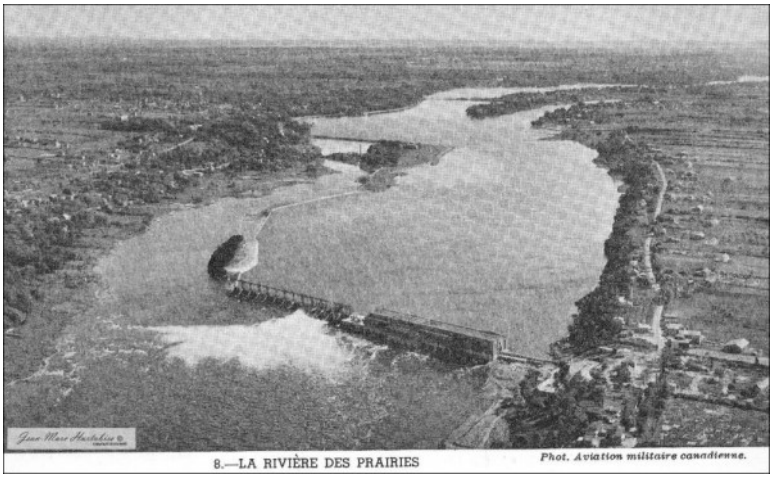

8.—LA RIVIÈRE DES PRAIRIES — *Phot. Aviation militaire canadienne.*

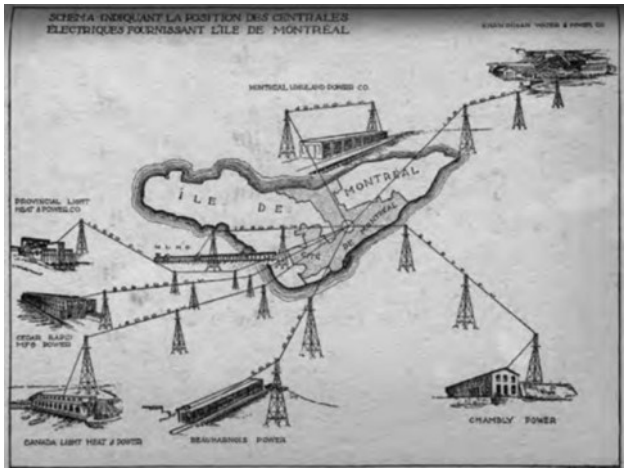

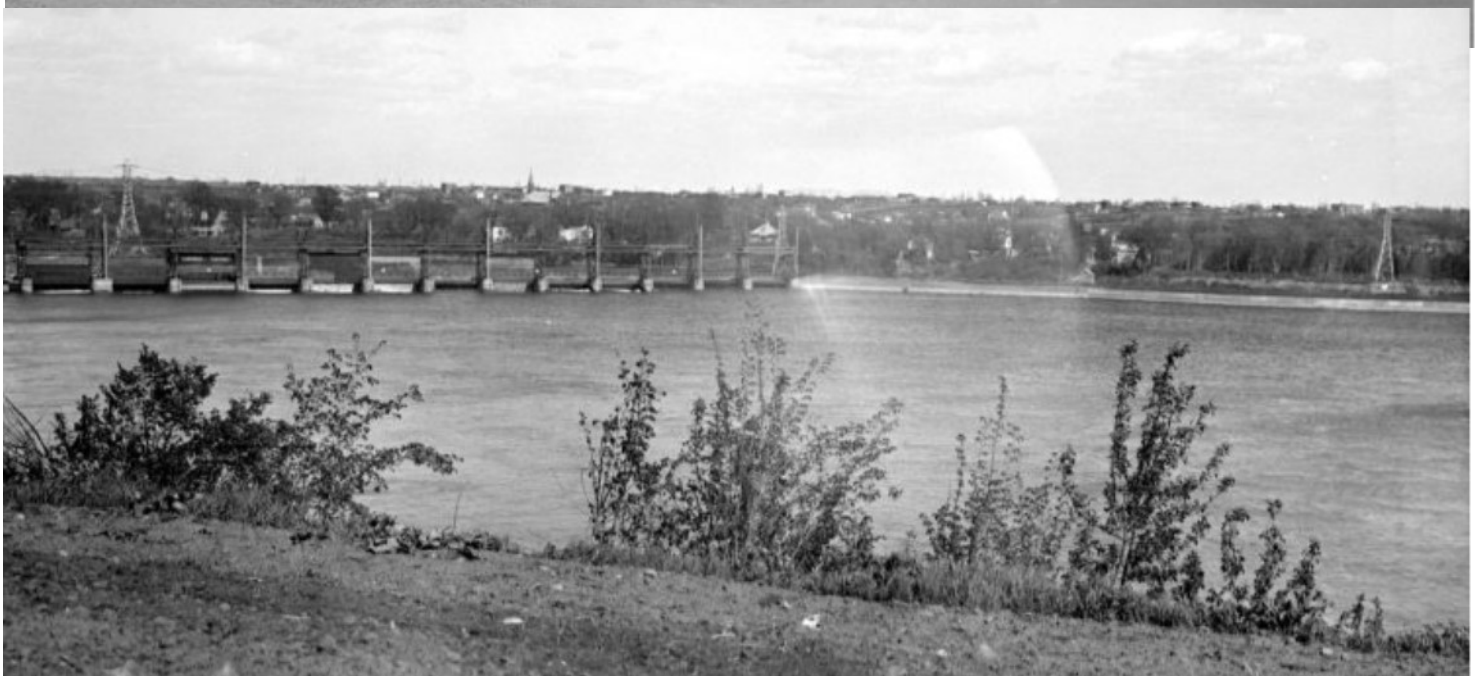

La nationalisation

6 avril 1944—L'Honorable T.D. Bouchard, sénateur et ancien ministre de la voirie municipale, a été hier, nommé président de la nouvelle Commission Hydro-électrique de la province de Québec. La commission a pris possession de la « Montreal Light Heat & Power » à 9 heures ce matin, l'étatisant. La création de cette Hydro provinciale fut entérinée par les amendements au bill n° 15 de l'assemblée législative du Québec.

Voici le texte de Culture et Communications du Québec sur la nationalisation :

***Le 14 avril 1944**, l'Assemblée législative de la province de Québec adopte la Loi établissant la Commission hydroélectrique de Québec, créant ainsi l'entreprise publique connue sous le nom d'Hydro-Québec, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité sur tout le territoire québécois.*

Antérieurement à la création d'Hydro-Québec, les ressources énergétiques du Québec sont exploitées en majeure partie par des entreprises privées. La Montreal Light, Heat and Power Consolidated, l'une de ces puissantes compagnies, exerce un monopole sur l'île de Montréal et engrange des profits considérables, tout en offrant des services plus ou moins adéquats.

La lutte contre le trust de l'électricité prend son essor au début des années 1930. Télesphore-Damien Bouchard, député libéral et maire de Saint-Hyacinthe, qui prône la municipalisation des services d'électricité, et le dentiste Philippe Hamel, qui milite pour la nationalisation des compagnies, figurent parmi les chefs de file du mouvement. En 1933, l'École sociale populaire prend position en faveur de la création d'une hydro provinciale. Face aux pressions populaires croissantes, le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau crée en 1934 la Commission de l'électricité (Commission Lapointe), qui dénoncera dans son rapport les pratiques des compagnies, sans pour autant recommander la nationalisation.

La nationalisation de l'électricité devient un enjeu électoral en 1936, alors que l'Union nationale s'engage dans cette voie. Une fois élue, l'Union nationale crée plutôt le Syndicat national de l'électricité, une entreprise publique chargée de construire des centrales hydroélectriques dans certaines régions du Québec. En 1939, le Parti libéral est reporté au pouvoir au terme d'une campagne pendant laquelle son chef Adélard Godbout promet l'étatisation de la Montreal Light Heat and Power Consolidated.

Malgré la campagne d'opposition de la compagnie et de la presse d'affaires, le projet de loi visant la création d'une hydro québécoise, l'étatisation de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et l'électrification rurale est déposé le 23 mars 1944. Adoptée et sanctionnée le 14 avril 1944, la loi donne le mandat à Hydro-Québec « de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière ».

Le lendemain de l'adoption de la loi, les commissaires d'Hydro-Québec prennent possession des actifs électriques et gaziers de la Montreal Light, Heat and Power Consolidated et de ses deux filiales. La nouvelle société d'État acquiert ainsi quatre centrales hydroélectriques en activité et le monopole du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz sur l'île de Montréal. Le processus de compensation des expropriés prendra fin en 1953.

La création d'Hydro-Québec a des retombées économiques majeures. Par cette expropriation, l'État québécois prend possession du marché montréalais de l'électricité. À court terme, cette prise de contrôle entraine la réduction des tarifs, ce qui favorise le développement du marché domestique et l'extension du réseau de distribution. À plus long terme, la création d'Hydro-Québec contribue à l'électrification des régions du Québec et au développement d'une expertise québécoise en production et en transport d'énergie hydroélectrique.

En 1963, le gouvernement de Jean Lesage complète la nationalisation de l'électricité en permettant à Hydro-Québec d'acquérir et d'intégrer à son réseau les actifs de onze autres compagnies privées d'électricité. Hydro-Québec devient alors un véritable levier économique. Elle contribue à l'autonomie de l'État québécois et à nourrir la fierté de sa population.

De nos jours, Hydro-Québec est l'un des plus importants producteurs d'hydroélectricité au monde et continue de jouer un rôle déterminant dans le développement économique du Québec.

***Fin du texte de Culture et Communications du Québec sur la nationalisation**.*

Employés dans la salle des commandes de la centrale de la Rivière-des-Prairies

Photographie
Archives d'Hydro-Québec
© Archives d'Hydro-Québec, © Héritage Montréal

L'évacuateur de crue

REMPLACEMENT DE L'ÉVACUATEUR DE CRUE DE LA CENTRALE RIVIERE DES PRAIRIES

Le projet d'Hydro-Québec a pour objet de remplacer l'actuel évacuateur de crue de la centrale Rivière-des-Prairies.

Précisons tout de suite qu'un évacuateur de crue est un ouvrage qui sert à évacuer les débits de crue ou les débits non-turbinés. Dans le cas présent, l'évacuateur est construit dans le prolongement de la centrale hydro-électrique Rivière-des-Prairies.

Le 2 août 1982, accédant aux demandes d'audience qui lui avaient été adressées, le ministre de l'Environnement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique relativement au projet de remplacement de l'évacuateur de crue et d'arasement du haut-fond, par Hydro-Québec, à la centrale Rivière-des-Prairies et de lui faire rapport de ses constatations et de l'analyse qu'il en ferait.

LE RAPPORT D'ENQUETE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE de 294 pages fut déposé tel que prévu.

Voici quelques éléments de présentation du projet :

L'ouvrage proposé serait constitué d'une structure dotée de treize ouvertures, pour évacuer les débits, et de deux structures de béton servant d'ouvrage de retenue, soit une au nord, entre la centrale elle-même et le nouvel évacuateur et l'autre, au sud, entre ce dernier et l'ile du Cheval de Terre. Hydro-Québec se propose d'équiper les ouvertures, de vannes droites actionnées par des mécanismes de levage â treuil rapide protégés par une structure fermée.

Les mécanismes de levage des vannes seraient recouverts d'une enveloppe métallique faite de panneaux d'aluminium anodisé ce qui donnerait à l'ensemble un aspect tout à fait différent de celui de l'évacuateur actuel.

Le nouvel ouvrage serait relié à l'ile du Cheval de Terre par un ouvrage de béton sur lequel s'appuierait une partie des matériaux de déblai provenant de la construction du nouvel évacuateur.

Sur la rive droite, constamment soumise à l'érosion due aux courants et aux glaces, la société d'État procéderait à des travaux en vue d'en assurer la stabilisation sur une longueur d'environ deux cent vingt-cinq mètres. Après ces travaux, la berge devrait pouvoir résister à l'impact des glaces et à des vitesses de courant de l'ordre de deux à trois mètres par seconde. De plus, Hydro-Québec se propose aussi de créer un parc linéaire à la fois sur la berge ainsi stabilisée et sur la rive où elle entend loger ses installations temporaires de chantier. Ce parc s'étendrait de la limite ouest de Montréal-Nord jusqu'à la rue Lauzanne. Ce volet du projet a pour but de renaturaliser la berge et d'y faciliter certaines activités récréatives.

Une échelle à poissons serait également construite afin de permettre le passage du bassin d'amont au bassin d'aval et vice -versa. Cette mesure devrait permettre notamment la remontée de l'alose savoureuse, dont la montaison est bloquée depuis la construction de la centrale en 1929.

Enfin, le promoteur propose de créer de nouveaux hauts fonds et des ilots en aval de l'évacuateur dans le but de multiplier les zones de reproduction ou de frai pour la faune avienne et aquatique. Cependant, des études restent à compléter en ce qui a trait à leur nombre et à leur localisation exacte. Par ailleurs, Hydro-Québec a définitivement abandonné son projet d'araser un hautfond qui se trouve actuellement situé dans la partie droite de la rivière, en aval de la centrale et auquel les riverains de Montréal et de Montréal-Nord ont facilement accès.

Si cet échéancier devait être suivi, les travaux de remplacement de l'évacuateur de crue se termineraient en octobre 1985. Ils auraient duré deux ans et demi. Quant aux installations provisoires de chantier, elles seraient situées sur la rive droite de la rivière des Prairies, à Montréal-Nord, dans un périmètre compris entre la rivière, au nord, la rue Brosseau, au sud, le prolongement de la rue Cadieux, à l'est et le parc régional de l'Ile-de-la-Visitation à l'ouest.

Pour accéder au chantier, Hydro-Québec a étudié plusieurs variantes et a finalement retenu comme voie d'accès principale le boulevard St-Michel et la rue Touchette à Montréal-Nord. En ce qui a trait au stationnement du personnel et des ouvriers, la société d'État prévoit l'aménagement d'un parc temporaire pour deux cents véhicules qui serait situé à l'extrémité est du parc régional de l'Ile-de-la-Visitation. Les utilisateurs accéderaient à ce parc de stationnement à partir du boulevard Gouin en passant à travers ce qui est actuellement un boisé.

==========

Les inondations sont toujours un sujet d'actualité. Bien que la centrale aide à mesurer le niveau et le débit des eaux, sa capacité de rétention reste limitée en cas de fortes crues. Dotée de son architecture Art déco d'origine, la centrale de la Rivière-des-Prairies est toujours en opération. Il est aujourd'hui possible de la visiter.

Voici un tableau technique sur cet ouvrage.

Nom du barrage : Barrage de la Rivière-des-Prairies
N° : X0002780
Latitude : 45o 35' 19"
Longitude : -73o 39' 21"
Hydrographie : Cours d'eau - N° 04330000—Nom du bassin : Rivière des Prairies
Hauteur du barrage : 12 m.
Capacité : 15 000 000 m³
Type de terrain : Roc
Zone sismique : 4
Superficie du réservoir : 251 ha
Année de construction : 1928-1930
Dernière étude de sécurité : 2011
Prochaine étude : 2024

Quelques photos en vrac

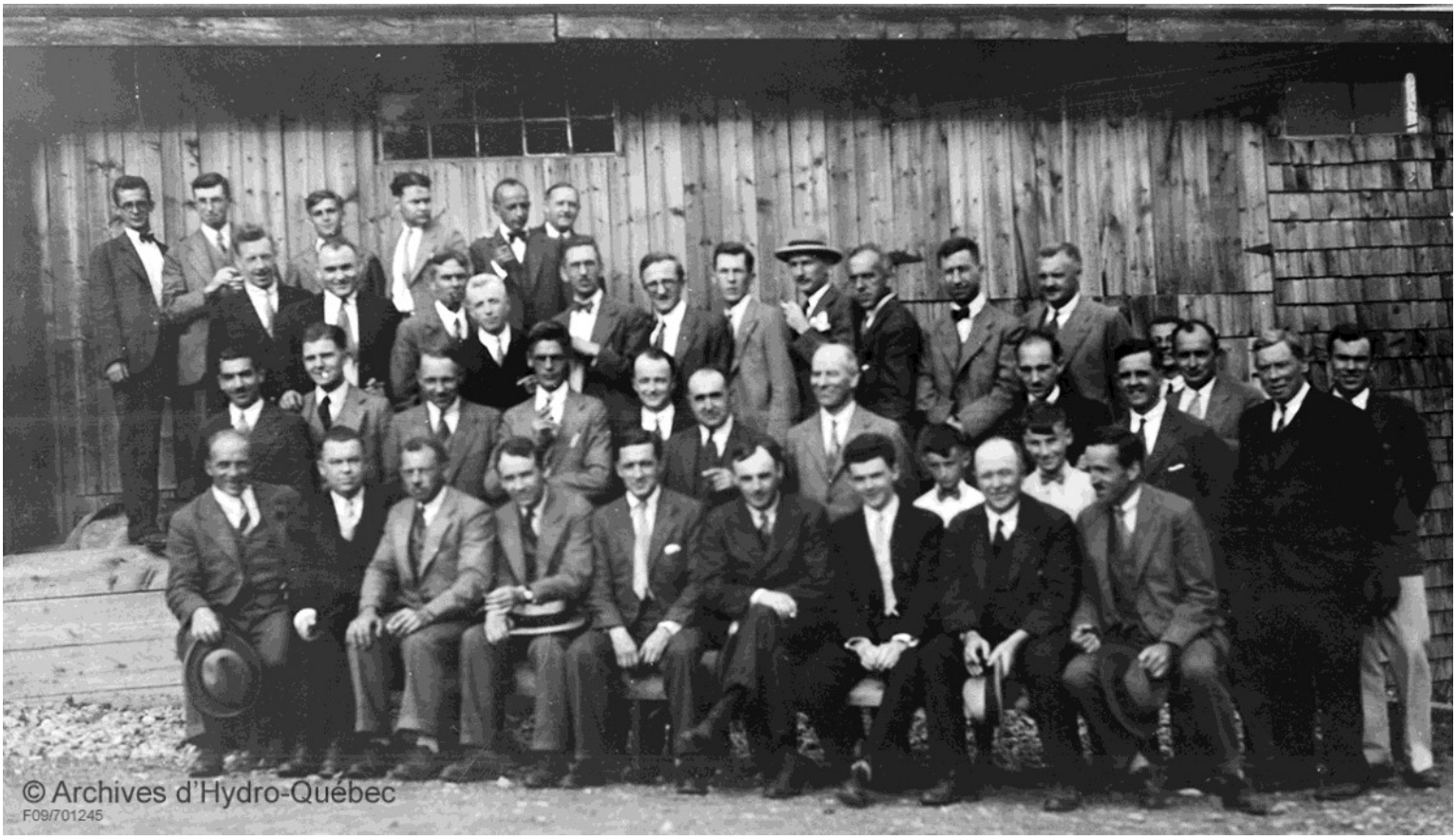
© Archives d'Hydro-Québec
F09/701245

© Archives d'Hydro-Québec
F09/701245

© Archives d'Hydro-Québec
F09/700772
N° 2

Barrage de la Rivière des Prairies (1929)

Le plus vieux barrage encore en opération au Québec

(photo Patrice Marcotte, 1er novembre 2009)

© yveskeroackphoto.com

Spotted : Montréal-Nord

Spotted : Montréal-Nord

© 2018 Association des Pompiers de Montréal

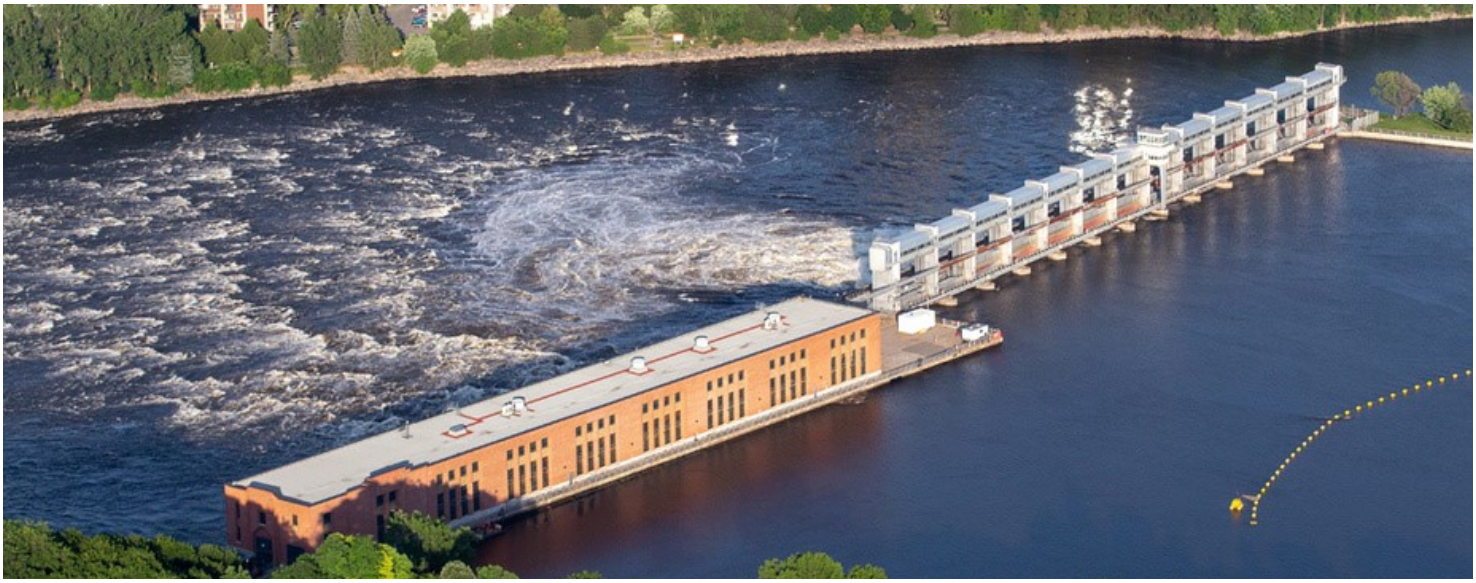

L'ancre de Jas 1928-1985—*Photos Jean-Paul Guiard*